

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 16 (1989)
Heft: 1

Artikel: La culture suisse et l'Europe
Autor: Bondy, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'indépendance suisse:

Fiction ou réalité?

A l'approche du marché unique de la CE, le débat politique s'anime en Suisse et le vocabulaire politique s'enrichit d'un nouveau mot: l'«Europafähigkeit», qui est la capacité d'intégration dans l'Europe. On se casse la tête pour savoir comment on pourrait se ménager une place confortable au sein de l'Europe tout en restant autant que possible indépendant. D'où la question: dans quelle mesure notre indépendance peut-elle encore être préservée, que la Suisse devienne ou non membre de la CE?

Si notre pays n'était rien d'autre qu'une «unité de production», la réponse serait probablement claire. Les avantages économiques d'une adhésion seraient tels que – mis à part le problème de l'agriculture – on n'aurait pas besoin d'en discuter longtemps. Mais une nation, c'est beaucoup plus que cela. Elle a son histoire, ses langues, ses cultures et ses structures étatiques, qui sont tout à fait spécifiques.

Trois maximes, autant d'obstacles

Trois principes caractérisent notre pays, qui pourraient constituer autant de sérieux obstacles à un rapprochement avec l'Europe:

■ La neutralité armée. Elle fait partie des racines les plus profondes de notre histoire et nous la considérons comme la plus sûre garante de notre indépendance. Dans le débat qui a précédé la votation sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU, la crainte de voir notre neutralité s'effriter a joué un rôle important, voire décisif. La devise (qui a été suivie) était: plutôt rester en dehors de l'ONU qu'abandonner notre neutralité.

Avec la CE, la question de la neutralité se pose avec bien plus d'acuité encore. En effet, la CE a pour objectif lointain une union politique, avec une politique extérieure commune. Le pouvoir que nous avons de mener une politique de neutralité crédible se réduirait sensiblement.

■ Le fédéralisme. Bien que notre pays soit petit, beaucoup de ses habitants se sentent loin de la capitale. Tout ce qui se fait «là-bas» – à Berne – est un peu suspect et on n'aime pas que la Confédération s'arroge de nouvelles compétences. Il est vrai qu'un rapprochement avec la CE ou même une adhésion à celle-ci favoriserait les tendances centralisatrices. Dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et du contrôle des étrangers – qui sont tous du ressort des cantons – notre pays serait obligé d'adopter le droit de la CE.

■ Démocratie directe. Dans les milieux politiques notamment, on se lamente souvent sur la pléthore d'initiatives et de référendums. Et pourtant, ces instruments de la démocratie directe jouent un rôle très important: ils incitent les autorités à s'attaquer à

des problèmes difficiles (initiatives) et empêchent que celles-ci ne légifèrent sans en référer aux citoyennes et citoyens (référendums).

En cas d'adhésion à la CE, ces instruments seraient partiellement paralysés. Les auteurs du rapport du Conseil fédéral du 20 septembre 1988 sur l'intégration ont fait le calcul suivant: sur les 410 lois et arrêtés fédéraux édictés entre 1973 et 1987, 126 (31 pour cent) concernaient des domaines qui relèvent de la compétence de la CE. Si la Suisse était membre de celle-ci, le référendum n'aurait pas pu être lancé dans tous ces cas-là. Ou encore, les six initiatives populaires qui ont été déposées au cours de cette même période n'auraient même pas pu l'être, parce qu'elles étaient en contradiction avec le droit de la CE.

La Suisse perdra une partie de son indépendance

Le Conseil fédéral ne veut pas toucher à ces trois maximes de notre politique; c'est pourquoi une adhésion à la CE n'entre pas en ligne de compte, ni pour lui, ni sans doute pour une majorité du Parlement. En effet, l'indépendance, la neutralité et l'autonomie comptent plus que tout le reste. Cette attitude est très compréhensible. L'ennui, c'est qu'il est en grande partie illusoire de croire qu'à l'avenir la Suisse pourra garder son autonomie et son indépendance.

Aujourd'hui déjà, les rédacteurs législatifs s'efforcent dans toute la mesure du possible d'élaborer des textes qui soient conformes



Bientôt la TVA en Suisse?

aux normes de la CE. En matière de trafic des poids lourds, la question de l'autonomie se pose avec une acuité toute particulière. Combien de temps la Suisse pourra-t-elle encore résister au voeu de la CE d'autoriser les poids lourds de 40 tonnes à circuler dans notre pays? A deux reprises (en 1977 et 1979), le peuple avait dit non à une taxe à la valeur ajoutée. Mais c'est précisément maintenant qu'on remet cette question sur le tapis, pas pour le plaisir, mais par souci de se rapprocher du système en vigueur dans la CE.

La pression exercée sur notre pays pour qu'il s'adapte à la CE est bien réelle, et elle deviendra toujours plus forte. Psychologiquement, il est sans doute bon que nous défendions vaillamment les piliers de notre démocratie. Nous devons malgré tout être conscients du fait que ces piliers ne vont certainement pas devenir plus forts.

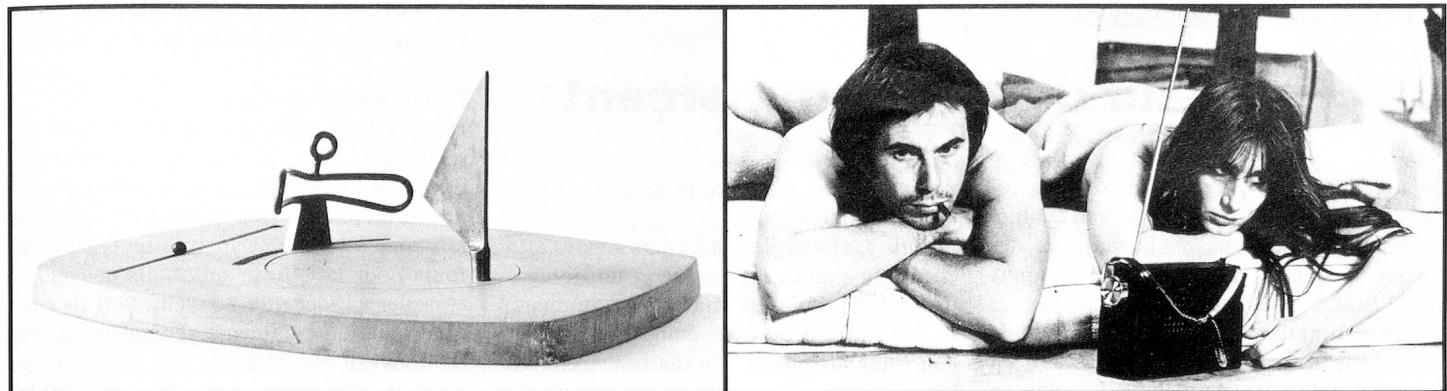
Jürg Schoch, rédacteur, «*Tages-Anzeiger*», Zurich

La culture suisse et l'Europe

Il y a plus de cinquante ans, Charles-Ferdinand Ramuz rejettait vigoureusement la notion de «culture suisse», s'agissant de la littérature, car il estimait que celle-ci est avant tout liée à une langue donnée. Et pourtant, en France, son monde singulier et surtout son langage étaient perçus comme étrangers et surprenants.

Ce sont surtout les grands succès obtenus en France par des films de Suisse romande –

notamment par ceux d'Alain Tanner – qui ont éveillé l'intérêt pour la littérature de cette «région». Godard n'était pas plus associé à la Suisse que Giacometti, Le Corbusier, Cendrars, Max Frisch, Dürrenmatt, Tinguely ou Max Bill. Ces noms – il s'agit là d'une sélection qui n'est pas fortuite, mais qui est forcément limitée – montrent d'une part comment des artistes et écrivains suisses ont réussi à se faire connaître dans le



Alberto Giacometti: «Homme, femme et enfant»; scène extraite du film «Le retour d'Afrique», d'Alain Tanner. (Photos: Musée des Beaux-Arts, Bâle, ©, 1989 ADAGP, Paris, Pro Litteris, Zurich; Cinémathèque Suisse, Lausanne)

monde entier et d'autre part qu'à l'étranger on ne fait pas le rapprochement entre eux et la Suisse.

Sans nationalisme, les instituts Goethe ont tout naturellement invité aussi des écrivains suisses, par exemple à Paris pour une série de conférences consacrées à Robert Walser. Faire connaître à l'étranger – lorsque cela paraît utile – toutes les œuvres culturelles existantes ou en gestation dans notre pays et essayer de faire prendre conscience aux gens du caractère spécifiquement helvétique de ces œuvres sont deux choses différentes. Pour cela, mieux vaut expliquer les particularités des traditions et des modes de fonctionnement du fédéralisme et du plurilinguisme. Que la Suisse soit présentée comme un cas spécial ou comme un «modèle» pour une Europe en voie de formation, ce n'est pas nous qui en décidons, puisque cela dépend de l'intérêt que l'étranger porte à ces

institutions et à cette «culture politique». En France, le très grand intérêt manifesté pour l'histoire – dû notamment à l'approche du bicentenaire de la Révolution française – ainsi que la volonté de décentralisation font que les gens tournent leurs regards vers la Suisse, qui est à l'antipode du système français. Lorsque des revues étrangères consacrent un numéro spécial à la Suisse, elles s'intéressent à nos institutions et à notre économie et non pas à la création artistique et littéraire.

Dans les deux Etats allemands cependant, on s'intéresse beaucoup à la Suisse des années trente et quarante, parce que c'est le seul pays où des œuvres théâtrales allemandes importantes ont pu être créées, œuvres que le public allemand n'a découvertes qu'après la fin de la guerre; mais c'est aussi à cette époque qu'un fonctionnaire bernois a violemment semoncé Hermann Hesse, qui

se faisait le défenseur des réfugiés. Le cas spécial que constituait la Suisse de cette époque – avec ses aspects positifs et ses zones d'ombre – fait l'objet d'une attention renouvelée, tant chez nous qu'à l'étranger. C'est donc la Suisse elle-même qui intéresse l'étranger. Pour ce qui est des œuvres de création, elles se font généralement connaître d'elles-mêmes parce qu'elles font partie de la culture européenne et non pas parce qu'elles donnent une «image» helvétique. On peut n'être guère satisfait ou se poser des questions lorsqu'on constate qu'à l'étranger, même dans des journaux très bourgeois, on s'intéresse surtout aux Suisses qui expriment un certain malaise, tels que Brodmann et Meienberg. Cette remarque s'applique également à la République fédérale d'Allemagne et à l'Autriche. Il n'y a pas lieu d'en être choqué, mais il faut au contraire considérer que cela est tout naturel.

François Bondy

Non à l'initiative xénophobe

Le premier dimanche de décembre, trois initiatives populaires étaient soumises au vote du peuple et des cantons, qui ont été toutes trois rejetées. L'initiative «pour la limitation de l'immigration», lancée par le parti de droite «Action nationale» (AN), a été très nettement rejetée par 67,3 pour cent de non contre 32,7 pour cent de oui. Cette 6^e initiative contre la surpopulation étrangère demandait que l'on limite plus strictement le nombre des immigrants, y compris celui des réfugiés, des saisonniers et des frontaliers. Le Conseil fédéral, le Parlement et pratiquement tous les partis à l'exception de l'AN étaient opposés à cette initiative, parce qu'elle aurait eu de graves répercussions sur l'économie et aurait rendu difficile l'application d'une politique humaine en ce qui concerne les étrangers et les réfugiés. Le re-

jet était prévisible: en effet, selon un sondage réalisé par la revue «L'Hebdo» et publié en octobre, la majorité des Suisses et des Suisses est favorable à une politique d'ouverture à l'égard des étrangers.

L'initiative «ville-campagne contre la spéculation foncière» a été rejetée par 69,2 pour cent de non contre 30,8 pour cent de oui et l'initiative «pour la réduction de la durée du travail» (initiative pour la semaine de 40 heures) l'a été par 65,8 pour cent de non contre 34,2 pour cent de oui.

Laufon: il faudra revoter

Affaire embarrassante pour le canton de Berne: selon un arrêt du Tribunal fédéral, le peuple devra revoter sur la question de savoir à quel canton l'enclave bernoise de la vallée de Laufon doit être rattachée. – Que

s'est-il passé? Le 11 septembre 1983, les citoyens de la vallée de Laufon – qui est géographiquement coupée du territoire bernois – se sont prononcés pour le maintien de leur district dans le canton de Berne et par conséquent contre le rattachement au canton de Bâle-Campagne. Cette votation doit être remplacée dans le contexte de la séparation du Jura nord du canton de Berne et de la création du canton du Jura. Au mois de décembre de l'année passée, le Tribunal fédéral a admis un recours qui contestait la validité de la votation populaire. Le recours était motivé par le fait que de 1980 à 1984, le gouvernement bernois avait aidé financièrement les pro-Bernois (avec 333 000 francs au total). Les recourants ont fait valoir que le résultat de la votation avait été faussé par l'aide apportée secrètement au mouvement appelé «Action Laufonnais bernois».